



## Conseil d'administration du 17 septembre 2020

Délibération n° 2020/32

**Objet : Approbation de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière avec la commune d'Essarts-en-Bocage et la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les-Essarts**

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27/11/2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de favoriser la réalisation d'un projet de revitalisation du centre-bourg approuvée par le Conseil d'Administration du 23 février 2018,


Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 16 mai 2019,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière entre la commune d'Essarts-en-Bocage, la communauté de communes de Saint-Fulgent-Les-Essarts et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de revitalisation du centre-bourg .
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'Administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée  
Courrier Arrivé

18 SEP. 2020